Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 16 août 2011 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec**.**

Sont présents : M. André Chouinard, maire
Mmes Juliette Côté, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
MM. Raymond Malenfant, conseiller
Gilbert Morneau, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du Code municipal.

RÉSOLUTION 2011-08-127
AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS – FOURNITURE D'ABRASIFS

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'abrasifs, le chargement et la pesée. Ces abrasifs serviront à l'entretien des chemins durant l'hiver. Les crédits nécessaires pour le paiement de cette dépense sont disponibles et la dépense sera imputée au compte portant le numéro 02 330 00 629.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2011-08-128
TRAVAUX DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT DE 23 FENÊTRES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Considérant que deux entrepreneurs ont soumis une offre pour le remplacement de 23 fenêtres de l'édifice municipal.

Considérant qu'il y a un écart de 1 000 $ entre les deux propositions.

Considérant que l'offre la plus basse est celle de Construction rénovation JARO 90 inc., soit 24 514,38 $ toutes taxes incluses et qu'elle englobe tout le travail, de l'enlèvement des fenêtres en place jusqu'à la finition incluant la peinture.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'octroyer le contrat à l'entreprise Construction rénovation JARO 90 inc. Pour le paiement, il est résolu de puiser 8 000 $ au fonds général et le solde au surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

_____
Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points ayant été abordés, la séance est close à 19 h 45.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Maire

_____
Directrice générale, secrétaire-trésorière